

La géographie, la prison et l'éthique : prestige et vertige de l'injustice

Quand une recherche doctorale porte sur la **géographie de la prison** et l'espace carcéral, les **considérations éthiques** sont à la fois nombreuses et complexes. **Nombreuses**, puisqu'elles touchent (1) à l'engagement du chercheur face à la situation carcérale, (2) au mélange potentiel qui en découle entre motivations politiques et motivations scientifiques, (3) à l'impartialité difficile face à la conflictualité qui naît de la détresse des détenus, du mépris et des violences que subissent les surveillants, du malheur des victimes, des récupérations politiciennes, ou encore des réactions émotives de la société. Les considérations éthiques s'avèrent aussi **complexes** tant la hiérarchie des valeurs entre exigence scientifique et considération d'autrui est difficile à établir.

Les questions éthiques s'imposent avec vivacité dans le domaine carcéral, tout en restant **difficiles à éclaircir**. Par exemple, la distinction est souvent posée entre le plan de **l'éthique**, de l'« obligation pratique (rapport positif à la loi qu'on se donne, dans un contexte particulier d'évaluation de ce qu'il importe de faire) », et le plan de **la morale** qui procède « par contrainte (imposition d'un commandement ou devoir valable en toute circonstance) » (Lévy, Lussault, 2003 : 347). Or, dans le domaine carcéral, les obligations morales du chercheur (strict respect de la vérité quoi qu'il en coûte, honnêteté intellectuelle...) sont parfois compromises par des considérations éthiques et politiques (taire tout ce qui pourrait empêcher l'amélioration de la condition carcérale). En effet, la présentation neutre de tous les faits risque d'affaiblir un processus d'amélioration de l'enfermement (dire que, pour quelques uns, la prison fut un passage structurant encourage de fait à l'immobilisme, à maintenir les choses en l'état, avec une prison déstructurante pour la majorité des détenus). Et ce choix d'une éthique minimale (ne pas nuire à autrui) risque de mener à une non assistance à personne en danger (Ogien, 2006) face aux conditions de détention trop souvent déplorables (cf. le rapport sénatorial *Prisons, une humiliation pour la République*).

Enfin, les domaines de questionnement éthique **jalonnent tout le processus de recherche**. Distinguons en quatre, même si des thèmes courent du début à la fin de la recherche. Le choix du sujet avant même la recherche, le choix des personnes enquêtées dans l'élaboration du sujet, le choix des méthodes dans le déroulement du terrain, et enfin la présentation des résultats à l'issue du travail, posent tous question dans la difficile articulation entre vérité et humanité.

LA GEOGRAPHIE DE LA PRISON : UN SUJET AU RISQUE DE LA SURINTERPRETATION DENONCIATRICE

Le choix du sujet est source de problèmes éthiques, dans la mesure où il est rarement dénué de valeurs.

Les positivistes ont longtemps cru que la science était à la fois impartiale et facteur de progrès. La géographie sociale a au contraire renoncé à la quête d'une neutralité objective qui semble impossible à atteindre, et rêve peut-être encore d'une **fonction émancipatoire**. Julien Aldhuy (2006) en reprenant les distinctions que fait Habermas dans *Connaissance et intérêt* (1979) pouvait en effet montrer dans quelle mesure la géographie sociale s'éloignait des sciences empirico-analytiques (naturalistes, expérimentales, adeptes de formalisations mathématiques, et qui ont un intérêt technique) qui auraient leur pendant en géographie dans les géographies classiques et l'analyse spatiale. Et comment la géographie sociale pouvait prétendre se rapprocher des sciences critiques (qui cherchent à déclencher un processus d'autoréflexion et qui ont un intérêt émancipatoire), mais aussi des sciences historico-herméneutiques (qui cherchent la compréhension du monde par l'interprétation des

intentions, et favorisent ainsi une **meilleure intercompréhension** entre les individus). Le risque dans cette quête louable d'émancipation ou de meilleure intercompréhension est de faire logiquement primer ces fins humanistes sur les exigences scientifiques. Le chercheur risque à tout moment de verser dans la surinterprétation dénonciatrice, notamment quand il s'agit de prison et de justice.

Un exemple de **surinterprétation dénonciatrice** nous est donné par *Surveiller et punir* (1975) de Michel Foucault. A croire Foucault, la prison sert à stigmatiser les illégalismes populaires en marquant socialement la pègre, ainsi distinguée d'une classe ouvrière prolétarisée. La bourgeoisie trouve là un moyen d'éviter les révoltes de masse (en cassant l'alliance possible de toutes les classes populaires), de justifier un contrôle policier via la peur de la délinquance, et de se livrer tranquillement à ses propres illégalismes bourgeois moins marqués pénalement comme délictueux (fraude fiscale ou spéculation illicite). De fait, les statistiques sont formelles sur ce plan : les pauvres peuplent les prisons françaises, tout comme les Noirs les prisons américaines. Peut-on pour autant en déduire si facilement qu'il y a un complot de la bourgeoisie à l'encontre des pauvres, ou des Blancs à l'encontre des Noirs ? L'absence d'identification précise des acteurs judiciaires, la confusion entre le souci premier de maintien de l'ordre et d'un objectif à plus long terme de contrôle social auquel chacun serait soumis, l'idée même d'action des parlementaires qui par leurs lois viseraient prioritairement les pauvres, laissent perplexes. Pourtant, on pourrait facilement verser dans une surinterprétation rapidement paranoïaque, tant les chiffres sont têtus, exaltant au passage l'idée séduisante de fonction émancipatoire d'une science en charge de décoder les fonctionnements injustes d'une société.

Une solution possible pour **éviter cette dérive** de la surinterprétation dénonciatrice serait de toujours identifier précisément les **acteurs** au-delà du seul champ carcéral : ce sont en effet les parlementaires qui font la loi, les citoyens majeurs et non déchus des droits civiques (bourgeois ou non) qui les élisent, les forces de l'ordre qui interpellent, les magistrats qui jugent et condamnent parfois à la prison, et l'administration pénitentiaire qui, tout en bout de course, doit accueillir les condamnés à la prison. Identifier précisément les acteurs mais aussi refuser de prêter une intentionnalité à l'administration pénitentiaire qui n'est qu'un acteur collectif de fin de parcours répressif (on ne peut pas réduire les personnels à leur organisation), évite de tomber dans une approche peut-être émancipatoire, mais peu scientifique.

POPULATIONS ENQUETÉES. LES PLUS MALHEUREUX SONT-ILS PLUS LEGITIMES QUE LES AUTRES ?

Qui enquêter ? Souvent le choix des populations enquêtées semble « s'imposer » par le sujet. Mieux vaut faire apparaître tout ce qui nous invite à en choisir certaines... parfois pour mieux en négliger d'autres.

L'injustice est parée de prestige, et de même que les chercheurs étudient infiniment plus les pauvres que les riches (cf. l'étonnement des grands bourgeois quand ils voient venir les sociologues Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot (2005) enquêter sur la grande bourgeoisie), les situations de détresse attirent et fascinent. Certains m'ont même jugé courageux pour le seul fait d'étudier les prisons, comme si j'étais l'explorateur de terres sinon lointaines, du moins peu connues, peuplées de barbares intouchables...

Reste toutefois à savoir si le choix des personnes étudiées doit suivre, ou non, ce **prestige du malheur sous couvert de souci éthique** ! Que les conditions de détention soient déplorables en France ou que l'on s'y suicide sept fois plus qu'à l'extérieur sont de notoriété publique. Faut-il pour autant privilégier les détenus, qui souffrent de l'incarcération, plutôt que les autres personnels liés à l'institution pénitentiaire ? Au prétexte de l'urgence sociale d'un thème de recherche n'y a-t-il pas un risque de traitement partial de la question ?

Et encore, « **quels détenus enquêter ?** », pourrait-on demander. Faut-il enquêter d'abord sur les femmes, elles qui sont souvent condamnées à de très longues peines, et bien plus

abandonnées par leur conjoint et leurs proches que ne le sont les hommes incarcérés ? Quelle pertinence toutefois, vu qu'elles ne représentent que 4% des détenus de France ? Mais s'abriter derrière ce fait statistique ne vient-il pas confirmer une profonde négligence pour les composantes féminines de la société, négligence constamment dénoncée par les géographies féministes ? Faut-il s'appuyer en priorité sur les témoignages écrits des détenus et autres livres ou autobiographies pour donner la parole aux prisonniers ? Mais cela reviendrait à privilégier la minorité de lettrés dans un monde carcéral où le niveau moyen ne dépasse pas le CM2.

Pourquoi ne pas étudier les surveillants de prison qui, eux aussi, sont stigmatisés et se sentent menacés par l'image jugée négative que projetterait sur eux la société civile (L'huillier, Aymard, 1997)? Pourquoi ne pas prendre en compte **les autres personnels** si peu étudiés, que sont les personnels administratifs, de direction, d'encadrement social et d'insertion, ou les bénévoles qui interviennent en détention ? Naturellement il vaudrait mieux tous les étudier¹, mais les limites de la thèse imposent des choix qui ne sont pas forcément guidés par un souci scientifique et plus par une injonction à coloration éthique.

Ruwen Ogien rappelle qu'« il faut ajouter au principe négatif de non-nuisance un principe positif d'assistance, qu'il vaut mieux concevoir comme un principe d'égale considération des revendications de chacun, car un tel principe part d'une demande de reconnaissance de droits ou de besoins, et non d'une offre de bienfaisance ou de charité qui pourrait être jugée paternaliste à juste titre » (2006 : 33). Pour séduisant qu'il soit, **le « principe d'égale considération de chacun »** (2006 : 33) aide peu le chercheur intéressé par les prisons, justement parce qu'il postule finalement une égalité théorique de tous. Or les détenus souffrent plus, et plus longtemps, que tous les autres (surveillants stigmatisés, victimes mal prises en charge psychologiquement, mais qui peuvent être financièrement indemnisées, société rassurée par l'incarcération des coupables, même si le prix à payer sur le long terme est conséquent, tant sur le plan financier que par les anciens détenus qui sortent de prison parfois complètement déstructurés). La popularisation croissante du thème des victimes dans le discours public et politique doit-elle d'ailleurs se traduire par leur prise en compte dans le travail scientifique ? Dans le même temps l'objectivation de l'objet de recherche et des populations étudiés semble indispensable : comment la garantir ?

Les questions sont plus nombreuses que les réponses concrètes et je n'ai pas encore de réponses claires sur la question des personnes à enquêter. Risquons toutefois quelques propositions, dans la ligne des travaux sur la positionalité de tout chercheur. Si l'on suit H.D. Jones (2002), il faut insister sur une approche réflexive de l'écriture du travail, posant finalement ces questions autant lors de l'élaboration du sujet que lors de la communication des résultats.

1 – reconnaître sa position explicitement, comme chercheur non dénué de motivations personnelles et politiques. « Je suis plus touché par la détresse des détenus que par celle des victimes, je suis engagé dans une association comme le Génépi, je suis partisan du réductionnisme (non pas abolir la prison, mais réduire drastiquement le nombre de personnes qui y sont placées)... ». Ce genre de manifeste politique pourrait éclairer le lecteur sur certains de mes éventuels partis pris ascientifiques, qui risquent de parsemer le texte. Et pourtant je risque de céder ici à l'illusion de croire qu'on pourrait facilement cerner ma position et mon identité, toutes deux forcloses dans une seule subjectivité. Comme si je pouvais savoir précisément qui je suis et ce que ça change exactement dans ma recherche (Rose, 1997).

¹ Encore que Cliquennois (2006) rappelle l'illusion de croire que le chercheur serait libre face à tous ces groupes qui cherchent, chacun, à s'allier au chercheur : « Il me paraît ardu de me situer et de collaborer avec chacun et de prétendre à une certaine neutralité en ce que chaque groupe (professionnel et détenus) tente précisément une certaine appropriation... (...) Il s'agit donc de trouver un équilibre entre fréquence plus grande de contact avec des personnels décisionnaires et ouverture à l'ensemble des acteurs de la détention. Certaines des caractéristiques décrites par G. Deleuze (1976) à propos de la structure rhizomatique (par opposition à l'arborescence) peuvent par analogie trouver à s'appliquer à l'enquêteur. Ainsi, idéalement, le chercheur doit être connecté à l'ensemble des acteurs carcéraux (principe de connexion), il doit exister autant de relations que d'acteurs (principe d'hétérogénéité), et ces relations nouées doivent s'apparenter à des lignes davantage qu'à des points (principe de multiplicité). Enfin, même si ces relations peuvent se trouver brisées à un endroit, elles doivent reprendre suivant telle ou telle de leur lignes et suivent d'autres lignes (principe de rupture assignifiante) et les champs relationnels devront être à entrées multiples pour que la circulation y soit intensive (principe de cartographie) »

EEGS « l'espace social : outils et méthodes, objets et éthique(s) », Rennes 2006 – atelier Ethique(s)

Pour citer cet article : Milhaud O., La géographie, la prison et l'éthique : Prestige et vertige de la justice, <http://eegeosociale.free.fr/rennes2006>, 4 pages

Comme si la dimension collective de tout travail de recherche pouvait être négligée. Il ne faudrait donc pas se contenter d'une liste arrêtée d'éventuels partis pris, mais en mentionner le plus possible, tout en affirmant que d'autres restent à débusquer dans mes écrits², que ces partis pris soient miens ou le fait de ceux qui m'ont aidé dans la recherche.

Pourquoi ne pas reconnaître aussi que j'aime prendre la géographie au pied de la lettre : si la discipline nous apprend comment l'humanité habite la terre et comment les sociétés gèrent leurs espaces, elle doit pouvoir nous éclairer sur des façons plus humaines d'habiter la planète (Berque, 1996) et d'y vivre ensemble (André et Mouzoune, 1999). Je suis exigeant envers la discipline, peut-être trop, accordant à l'espace une influence qu'il n'aurait finalement pas dans le vivre ensemble.

2 – reconnaître ensuite explicitement que mon travail ne rend compte que **d'une connaissance partielle et située**, celle de certaines prisons françaises du début du XXI^e siècle. Le travail bibliographique est élaboré à partir d'écrits officiels, de littérature grise, d'écrits scientifiques et d'écrits associatifs, portant plus sur le champ carcéral que sur la justice en général, ce qui est déjà source de certains biais (attribuer au pénitentiaire ce qui relève du judiciaire ou du sociétal en son entier). Le travail de terrain n'est fondé, jusqu'à présent, que sur des entrées en détention dans les maisons d'arrêt d'Epinal et de Paris la Santé, et dans le centre de détention de Meaux Chauconin. Le travail de recherche a aussi sa géographie, ses lieux de terrain et ses espaces d'élaboration³ à partir de sources précises. Cette géographie ne doit pas être laissée implicite, car elle éclaire la dimension située de toute recherche. Par ailleurs, il ne faut pas se leurrer sur l'échantillon de population enquêtée, échantillon qui sera tout sauf probabiliste : c'est l'administration pénitentiaire qui choisira qui sera interviewé et qui ne le sera pas, jouant sur la méconnaissance des chercheurs d'une insécurité que l'administration exagère parfois pour éloigner des regards trop curieux. Il faut dire que l'administration pénitentiaire qui accorde les laissez-passer n'a aucun moyen de s'assurer de la neutralité axiologique du chercheur, qui donne une image de lui et de sa recherche fort présentable quand il s'agit de quémander des autorisations d'accès, mais qui peut par la suite allonger la liste de ceux qui enquêtent sur la prison pour mieux la dénoncer. La connaissance qu'on peut tirer de la prison est d'autant plus partielle que le temps même de l'enquête est limité. Le chercheur peut interviewer un détenu une fois, pas forcément deux s'il a été depuis transféré, libéré, ou jugé trop dangereux pour rencontrer une personne extérieure à l'établissement... Aucune confrontation *a posteriori* des données recueillies ne permet de vérifier la pertinence ou même l'exactitude des dires. Ce contrôle plus ou moins involontaire du travail de recherche par l'administration pénitentiaire peut aussi avoir ses avantages comme le rappelait Simona Ioana Schumacher (2005) : la contrainte institutionnelle sur l'accès plus ou moins toléré aux espaces de la détention et aux personnes détenues peut être utilisée de manière heuristique pour comprendre le fonctionnement d'une prison et la gestion de ses populations.

3 – Jones (2002) souligne aussi la dimension performative de l'entretien. Il se reproche aussi de ne pas avoir critiqué ouvertement les opinions racistes des personnes qu'il enquêtait, les critiquant après coup dans la rédaction alors que les interviewés ne pouvaient plus rien répondre. Soumettre le texte de la thèse aux enquêtés (quid des illettrés ?) ou inviter un expert des prisons, lui-même ancien détenu, au jury de thèse permettrait-il vraiment de résoudre ces questions ? Toute la question de **la voix de l'autre** est posée. Comment la retranscrire sans la trahir ? Comment l'analyser sans la disqualifier ? Comment rendre compte de son altérité, sans en minorer les résistances à mon interprétation, ni en majorer les différences avec l'analyse scientifique pour mieux la dénigrer ? L'intégralité des entretiens doit-elle être retranscrite en

² Quant à savoir si affirmer ses motivations personnelles et politiques n'est pas approprié dans un travail de thèse, pourquoi ne pas les basculer dans un avant-propos ?

³ Dans son article, essentiel sur la question, Cliquennois (2006) évoque le biais topologique : « Un biais *topologique* qui renvoie aux connotations sociales de tout lieu carcéral d'entretien quel qu'il soit. Mes différentes expérimentations de lieu d'entretien tendent à montrer que de façon générale, il est préférable d'interroger les acteurs dans leurs propres bureaux ou dans leurs cellules, en d'autres termes aux endroits qui leur sont les plus familiers et qu'ils se sont appropriés. Il [sic.] s'y montrent plus à l'aise, même si moins disponibles car susceptibles d'être dérangés par le téléphone ou par des audiences de détenus. »

annexe pour laisser les autres chercheurs débusquer mes mauvaises interprétations ? Ne vaudrait-il pas mieux d'ailleurs filmer les entretiens en plan fixe pour ne pas perdre et le langage corporel et l'oralité présents dans tout entretien (au risque de décontenancer l'enquêté et au prix d'une impossible autorisation à réclamer à l'administration) ?

On le voit, ces trois précautions n'annulent pas les biais, mais elles les rendent peut-être plus explicites. Reconnaître les biais revient à soumettre à la critique des pairs – obligation de tout scientifique – tout ce qui peut orienter ma recherche au nom de préoccupations éthiques qui n'ont pas une place *claire* dans la recherche en géographie. Leur accorder une place, un lieu précis dans le travail, est une forme de reconnaissance.

VERITE, VERITE CHERIE ? DEONTOLOGISME OU CONSEQUENTIALISME

Durant le travail de terrain, le respect de règles éthiques minimales est toujours vivement recommandé. Toutefois, les lieux mêmes de la recherche peuvent placer le chercheur dans un conflit axiologique, c'est-à-dire dans un conflit entre des valeurs scientifiques (vérité, méthode, transparence) et des valeurs propres au lieu considéré (se protéger de l'autre, quel qu'il soit, fût-il chercheur).

La déontologie est une branche particulière de l'éthique : à en croire l'étymologie (du grec : *deon*, -*ontos*, ce qu'il faut faire, et *logos* science), elle serait une branche de l'éthique professionnelle, la méthode adéquate que doit suivre le chercheur. La quête de la vérité semble être l'indépassable exigence pour les scientifiques, sans pour autant verser dans une approche positiviste de la vérité toujours déjà là : « ni la vérité ni la réalité ne sont immédiatement données, ni révélées, ni posées quelque part, dans un lieu dans lequel elles peuvent être trouvées » (Lévy, Lussault, 2003 : 980). L'approche se veut plus modeste, procédant à des vérifications constantes en vue de « définir une erreur infiniment rectifiée » (ibid.).

La quête de la vérité bute toutefois sur une particularité carcérale : **le mensonge généralisé**, qui compromet la possibilité même de vérifications satisfaisantes. Comme l'écrivait Anne-Marie Marchetti : « dans le quotidien carcéral, le mensonge est tellement présent que celui ou celle qui s'avisera de l'épingler, la sociologue de passage, par exemple, suscitera la perplexité, le fou rire ou la vindicte » (2001 : 461). Faut-il faire croire à l'interlocuteur qu'on enquête sur un thème de recherche factice et anodin pour ne pas qu'il cherche à nous manipuler (dénoncer les conditions de détention comme absolument inhumaines pour faire porter un message politique à l'extérieur ou bien jouer avec nous le détenu modèle en espérant en retour les faveurs de l'administration et une amélioration du quotidien) ? On retrouve la question de la positionalité du chercheur (comment se présenter à l'enquêté ?) mais aussi une contradiction entre la quête scientifique d'une vérité complexe et nuancée, et le besoin légitime des détenus d'améliorer à tout prix leur sort, ou des surveillants de ne plus être stigmatisés comme des matons agressifs. Comme le rappelait *Thomas Sauvadet dans son « Ebauche d'un cadre méthodologique pour la recherche au sujet des « jeunes de cité » »* (2005), les jeunes alternent constamment la carte de l'angélisme et celle de la diabolisation, minimisant leurs agissements dans les discours pour se poser en victimes ou bien les exagérant pour se poser en héros. Il en déduisait l'importance de l'observation directe pour confronter les discours et les faits observables. Cette solution est difficilement transposable en détention, où l'on rencontre pourtant le même problème, puisqu'une observation participante semble difficile à mettre en œuvre !

Pire, le chercheur ne semble pas pouvoir échapper à la règle du mensonge dans le processus même de la recherche. Quand on interroge un détenu, faut-il lui garantir la **confidentialité** absolue sur ce qu'il va nous dire pour gagner sa confiance et mieux saisir ainsi sa vérité sur la prison ? Peut-on pour autant ne rien transmettre à l'administration pénitentiaire, même s'il avoue brutaliser son compagnon de cellule ? Thème au demeurant très intéressant sur le vécu d'un espace confiné et surpeuplé... Qui plus est, le vécu d'un tel espace carcéral ne peut être analysé sans prendre le soin de distinguer les hommes et les femmes, qui ne réagissent pas de la même façon, les délinquants sexuels toujours rejetés et les autres, les détenus fraîchement incarcérés des habitués des lieux, la personnalité des divers co-détenus rassemblés dans une

même cellule... Et donc perdre petit à petit la confidentialité des données, qui est exigée, à raison, par la CNIL.

Naturellement la situation la plus facile serait de ne mener des entretiens qu'avec des personnes sorties de prison, donc qui n'attendent plus rien (si elles ne sont pas en libération conditionnelle) de l'administration pénitentiaire et qui se situeraient hors de cet espace carcéral du mensonge généralisé. Mais la valeur des propos recueillis ne serait-elle pas moindre, dans la mesure où tout discours est inséparable de son contexte d'énonciation comme le rappelait Lorenza Mondada dans *Décrire la ville* (2001) ? Et inciter les anciens détenus à parler sur une expérience très souvent traumatisante qu'ils souhaitent dans la plupart des cas oublier au plus vite n'est pas non plus très humain.

Très concrètement, le chercheur se trouve vite désarmé face à une telle situation.

1 – Je proposerais d'élaborer un **guide de l'entretien**, qui soit le plus directif possible, pour éviter tout dérapage, et qui comprenne des questions précises pour orienter au maximum l'entretien vers les questions auxquelles je cherche à répondre.

2 – Il faudrait aussi définir une **présentation type** que je ferai auprès de chaque personne rencontrée (du style « je suis un chercheur indépendant de l'administration pénitentiaire, et je fais une thèse pour que les géographes comprennent mieux l'espace carcéral »), histoire d'être clair sur ma position et tenter le plus possible d'éviter les manipulations possibles.

3 – Enfin, il faut renoncer à une science au-dessus des lois : toute **violence** doit être dénoncée, quitte à trahir la confidentialité des données recueillies. J'avoue être cependant dubitatif sur cette question : quelles seront les conséquences de ma dénonciation pour la personne violente ? Puis-je m'en désintéresser aussi facilement ?

Si l'on accepte que des limites éthiques doivent être posées à la recherche, la contradiction entre le **déontologisme** et le **conséquentialisme** éclate vite. Suffit-il que l'intention soit bonne et les procédures respectées (déontologisme) ? Ou bien faut-il n'évaluer l'action qu'à l'aune de ses conséquences (conséquentialisme) ?

« LA VERITE VOUS RENDRA LIBRES » ? USAGES ET MESUSAGES DES RESULTATS

Le travail de recherche se termine par une communication des résultats. Toute recherche comporte un risque de mésusage des résultats, surtout sur un sujet aussi sensible que la question carcérale.

Le risque de dérives graves pour l'éthique et le **respect des personnes** est réel. Prenons par exemple les effets pervers de la prison. Les plus marquants sont certainement ceux liés à la destruction du lien social et des personnes détenues du fait de l'incarcération : reléguer pour réinsérer est une contradiction géographique ; incarcérer dans des lieux de détention loin des familles, des proches et des emplois casse des liens sociaux déjà fragiles. D'autre part, l'incarcération qui est une prise en charge totale dans des lieux clos et plus ou moins confinés est en elle-même déstructurante pour les personnes, tant au plan mental (déresponsabilisation, perte d'initiative, les longues peines ne savent plus ouvrir une porte à la sortie car les portes sont toujours ouvertes par les surveillants) que physique (diminution de la vue, perturbation des cycles menstruels pour les femmes...). Au vu de ces deux faits – relégation et déstructuration physique et mentale – on pourrait fort bien en déduire un éloge de la torture ! Une amputation chirurgicale de la vue ne serait-elle pas « objectivement » moins pire que la prison ? La prison ne vous fait pas que diminuer la vue, elle est donc plus néfaste. L'opération ne vous éloignerait pas de votre famille, ni de vos proches, ni de la vie active, elle ne vous exclurait donc pas de la société. Elle ne vous déstructurerait donc pas plus, vous resteriez au cœur de la société. La liste de développements pervers de ce type reste ouverte et surtout incontrôlable...

Certes, le chercheur devrait refuser de suggérer des « **solutions** » qui reposent sur un quelconque non respect dû aux personnes. Mais pour la communication même des résultats, on pourrait fort bien imaginer demander au jury de thèse d'évaluer ce point : les résultats de ce travail pourraient-ils laisser suggérer des solutions aux problèmes carcéraux, qui nuiraient gravement au respect dû aux personnes ? On pourrait aussi imaginer que le chercheur propose des encadrés très clairs dans toutes ses publications et communications sur ce que l'on peut déduire de sa recherche et ce qu'il ne faudrait surtout pas adopter. A moins de présenter aux enquêtés la liste des résultats en mesurant à leurs réactions, pour mesurer lesquelles sont les plus sensibles et celles qui risquent d'accroître la violence en détention... Pour reprendre les mots de Racine et Raffestin, « *le géographe [qui] est paradoxalement un scientifique qui part du quotidien (...) a peur d'y retourner au moment où il affiche ses résultats* » (1983 : 327). La quête de la vérité qui anime le chercheur est lourde de risques et de dérives.

Il faut toutefois s'inquiéter d'une société qui **transformerait le chercheur en expert** en charge de régler des pathologies sociales, lui imposant des questionnements, exploitant de manière injuste des résultats forcément nuancés, ou évaluant la recherche à l'aune du seul critère d'efficacité (voir notamment Paulet-Pucini S., 2005, « Quand l'expertise conteste la recherche »). Sur le terrain carcéral, le risque serait d'abandonner l'inquiétude pénale que recommandait Foucault, pour qui il faut redouter une « société qui ne se soucierait plus de sa pénalité » (Boullant, 2003 : 118-119) et cesserait de s'interroger sur sa façon de punir. Mais la position du chercheur **militant** est tout aussi difficilement tenable : le militant fait avancer un projet politique, ce qui passe inévitablement par des calculs, des stratégies, des omissions, des tactiques de communication. La manière même d'instrumentaliser son inquiétude pénale n'est pas neutre. Que peut faire un chercheur militant ? Séparer strictement ces deux fonctions dans une schizophrénie à prétention objectivante ?

CONCLUSION

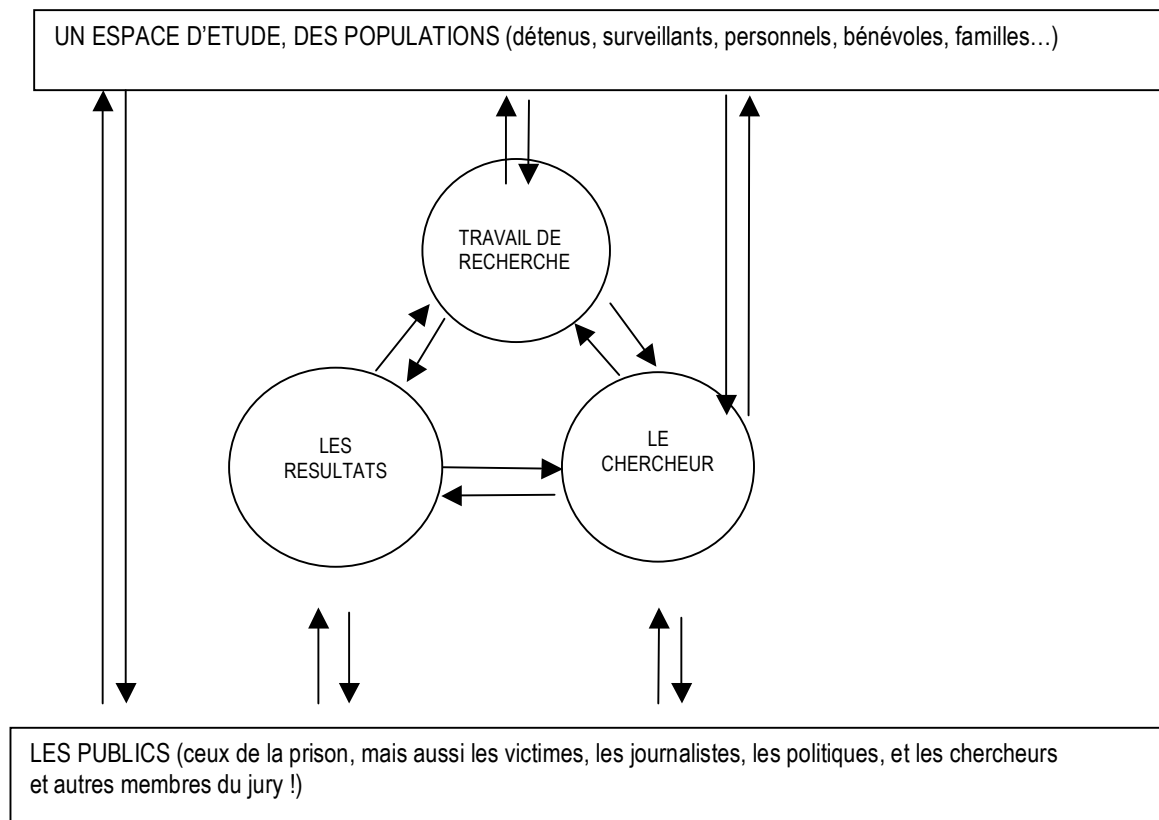
« Un irresponsable ! » Telle est la critique que risque d'encourir tout géographe qui s'intéresse à la prison. Non pas seulement un irresponsable du point de vue académique (pourquoi s'enfermer dans un thème a priori si éloigné de la discipline ?), mais un irresponsable d'un point de vue éthique. En effet, les conflits éthiques se multiplient tout au long du processus de la recherche. La première conclusion de portée générale que l'on peut tirer de ces pages est sans doute que certaines thématiques géographiques ont des liens plus directs avec l'éthique que d'autres.

Les conflits éthiques rencontrés au cours d'une recherche sur la géographie des prisons soulignent par ailleurs **l'hétérogénéité des trois principes moraux** identifiés par Charles Larmore dans *Modernité et morale* (PUF, 1993) : « parmi les trois grands principes moraux que l'on peut identifier, le principe de *partialité* (qui sous-tend les obligations particularistes, non catégoriques, qui ne s'imposent à nous qu'en vertu d'un certain désir ou intérêt que nous nous trouvons avoir) l'emporte en priorité sur le *principe conséquentialiste* (qui exige que l'on fasse ce qui produira globalement le plus grand bien, eu égard à tous ceux qui sont affectés par notre action) comme sur le *principe déontologique* (qui exige que l'on ne fasse jamais certaines choses, même s'il doit en résulter globalement un moindre bien ou un plus grand mal) — ces deux derniers principes répondant, contrairement au principe de partialité, à des exigences universalistes et catégoriques » (Quinon, 2005 : 45).

Dans ma recherche, le **principe de partialité** pourrait me faire privilégier l'intérêt scientifique de la thèse à l'intérêt humain de la situation carcérale (travailler en géographe plutôt qu'en militant, pour faire vite), ou l'inverse, l'intérêt humain de la situation carcérale sur l'intérêt scientifique de la thèse, ce qui serait fort peu stratégique pour moi ni respectueux pour mon directeur de thèse et ceux qui me soutiennent dans ma recherche. Le **principe conséquentialiste** (produire globalement le plus grand bien pour le plus grand nombre passe peut-être par la production d'un plus grand mal pour les seuls détenus) me fait craindre les retombées possibles de la recherche et l'exploitation sauvage des résultats. Enfin le **principe déontologique** devrait m'obliger à des obligations morales inconditionnelles

(respect de la vérité, ne pas faire de mal) ; or, si celles-ci semblent évidentes en théorie, elles sont plus complexes dans la pratique d'un espace carcéral envahi par le mensonge.

Par ailleurs, on mesure combien le questionnement éthique rejoint le chercheur en tant que tel, tout autant que la recherche proprement dite. Comme l'affirmait Paul Cloke (2002: 603), « we have begun to lose sight of key aspects of human collectivity in our work (...) the ability to think as an actor, and not just think about action ». Mais se positionner comme acteur renvoie à toute une complexité humaine d'identités multiples (chercheur, militant, démocrate, étudiant privilégié sur un terrain qui ne l'est pas...), qu'on ne peut pas présenter alternativement, mais qui se mêlent constamment. Qui plus est, en prison, le chercheur peut toujours être victime de carcéralisation, c'est-à-dire être pris contre son gré dans les logiques violentes de l'institution carcérale. Gilles Chantraine et Antoinette Chauvenet (2005) rappellent avec justesse que le choix de ses méthodes et de son objet d'étude place d'emblée le chercheur comme pro-détenus ou pro-surveillants, et qu'il est toujours considéré comme « chercheur dangereux » vu qu'il perturbe le bon ordre et la sécurité de l'établissement, et « chercheur en danger » vu qu'il est toujours pris comme un naïf, inconscient de la violence qui peut fondre sur lui à tout instant. Dans le même temps, une recherche à ce point contaminée par son terrain n'est-elle pas justement éminemment géographique ?



D'après Keith, 1992

BIBLIOGRAPHIE

ALDHUY, J., 2006 (à paraître), « Mode de connaissance, intérêt de connaître et géographie sociale », in Séchet, R. et Veschambre, V. (dir.), *Faire et faire penser la géographie sociale*, Rennes, PUR
 ANDRE, Y., MOUZOUNE, A. (s.d.), 1999, *Apprendre à vivre ensemble grâce à l'enseignement de l'histoire et de la géographie, Colloque 1998 Rapport final géographie*, Genève, UNESCO,
<http://www.ibe.unesco.org/International/Publications/FreePublications/andre.htm>

- BERQUE, A., 1996, *Être humains sur la Terre. Principes d'éthique de l'écoumène*, Paris, Gallimard, 214 p.
- BOULLANT, F., 2003, *Michel Foucault et les prisons*, Paris, PUF, 127 p.
- CHANTRAINE, G., CHAUVENET, A., 2005, « Le sociologue et la prison ou « la carcéralisation de la recherche » », intervention au colloque du CESDIP "Travailler sur la déviance. Problèmes méthodologiques et déontologiques des recherches en sciences sociales". Résumé disponible sur http://www.cesdip.org/imprimersans.php3?id_article=192
- CLIQUENNOIS, G., 2006, « Problèmes méthodologiques inhérents à une recherche sociologique qualitative menée sur les politiques carcérales belges et françaises », *Socio-logos*, Numéro 1, [En ligne], mis en ligne le : 19 avril 2006. URL : <http://socio-logos.revues.org/document28.html>. Consulté le 8 mai 2006
- CLOKE, P., 2002, 'Deliver us from evil? Prospects for living ethically and acting politically in human geography', *Progress in Human Geography*, 26, pp. 587-604
- FOUCAULT, M., 1975, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 318 p.
- HABERMAS, J., 1979, *Connaissance et intérêt*, Paris, Gallimard, 386 p.
- JONES, H.D., 2002, « Confessional research: positionality, reflexivity and situated geographical knowledge », *Swansea Geographer*, n°37, pp. 82-86
- KEITH, M., 1992, « Angry writing: (re)presenting the unethical world of the ethnographer », *Environment & planning D: society & space*, 10, pp. 551-568
- LARMORE, C., 1993, *Modernité et morale*, Paris, PUF, 272 p.
- LEVY, J., LUSSAULT, M., 2003, *Dictionnaire de géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 1034 p.
- LHUILIER, D., AYMARD, N., 1997, *L'Univers pénitentiaire. Du côté des surveillants de prison*, Paris, Desclée de Brouwer, 281 p.
- MARCHETTI, A.-M., 2001, *Perpétuités. Le temps infini des longues peines*, Paris, Plon Terre Humaine, 526 p.
- MONDADA L., 2001, *Décrire la ville, la construction des savoirs urbains dans l'interaction et dans le texte*, Paris, Anthropos, Collection Villes, 320 p.
- OGIEN, R., 2006, « Halte à la panique morale ! », *Les Grandes dossiers de Sciences humaines*, n°2, p. 30-33
- PAULET-PUCINI, S., 2005, « Quand l'expertise conteste la recherche », intervention au colloque du CESDIP "Travailler sur la déviance. Problèmes méthodologiques et déontologiques des recherches en sciences sociales". Résumé disponible sur http://www.cesdip.org/imprimersans.php3?id_article=192
- PINCON M., PINCON-CHARLOT M., 2005, *Voyage en grande bourgeoisie : journal d'enquête*, Paris, PUF, 2005 (3ème édition), 180 p.
- QUINON, M., 2005, « Une perspective "argumentativiste" en sociologie de la connaissance philosophique. Le cas de la réception française d'Herbert Marcuse », texte tiré d'une communication faite au GEPECS (Université Paris 5) le 7 janvier 2004, "Pluralisme explicatif en sociologie de la connaissance philosophique. Le cas de la réception française de Marcuse", document multigraphié, 68 p., disponible sur <http://www.cess.paris4.sorbonne.fr/dossierpdf/tmquinon.pdf>
- RACINE, J.-B., RAFFESTIN, CL., 1983, « L'espace et la société dans la géographie sociale francophone : pour une approche critique du quotidien », in PAELINCK J. et SALLEZ A. (dir.), *Espace et localisation*, Paris, Economica, pp. 304-330
- ROSE, G., 1997, « Situating knowledges: positionality, reflexivities and other tactics », *Progress in Human Geography*, 21(3), pp. 305-320
- SAUVADET, T., 2005, « Ebauche d'un cadre méthodologique pour la recherche au sujet des « jeunes de cité » », intervention au colloque du CESDIP "Travailler sur la déviance. Problèmes méthodologiques et déontologiques des recherches en sciences sociales". Résumé disponible sur http://www.cesdip.org/imprimersans.php3?id_article=192
- SCHUMACHER, S.I., 2005, « Bio-anthropologie des corps enfermés. Poétique carcérale : perception sensorielle et subjectivation spatiale. Régime thématique-méthodologique et/ou déontologique de l'enquête de terrain à la Maison d'Arrêt de Paris « La Santé » », intervention au colloque du CESDIP "Travailler sur la déviance. Problèmes méthodologiques et déontologiques des recherches en sciences sociales". Résumé disponible sur http://www.cesdip.org/imprimersans.php3?id_article=192